

Communiqué de presse
Vincennes, le 2 août 2018

**Atlas de la biodiversité communale :
L'Agence française pour la biodiversité lance un second
appel à manifestation d'intérêt (AMI)**

Le franc succès du premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les Atlas de la biodiversité communale (ABC), ainsi que les nouveaux objectifs annoncés le 4 juillet 2018 par Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire dans le Plan Biodiversité, ont conduit l'Agence française pour la biodiversité (AFB) à lancer cette année un deuxième appel à manifestation d'intérêt. L'action 73 du Plan Biodiversité fixe en effet un objectif de 600 nouveaux ABC soutenus financièrement, afin d'atteindre 1500 ABC d'ici 2020. Les candidats ont jusqu'au 23 septembre pour envoyer leur dossier à l'AFB.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel des territoires

À destination des communes et des structures intercommunales (telles que les établissements publics de coopération intercommunale, les parcs naturels régionaux et les établissements publics territoriaux de bassin), **les Atlas de la biodiversité communale, portés par l'Agence française pour la biodiversité répondent à 3 objectifs :**

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

Véritable outil stratégique de l'action locale, ils offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, **une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle des territoires**, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

L'Atlas de la biodiversité communale : un outil plébiscité

La première édition de l'appel à manifestation d'intérêt en juillet 2017 par l'AFB a permis à **47 projets, soit 685 communes**, de bénéficier d'un soutien financier pour

lancer une démarche d'Atlas de la biodiversité communale sur leur territoire. L'objectif initial de 500 ABC a ainsi été dépassé compte-tenu de la qualité des dossiers. Pour ce faire, l'agence disposait d'un financement global de 5 millions d'euros.

L'AMI lancé aujourd'hui est ouvert jusqu'au 23 septembre 2018.

[> Cliquez ici pour accéder aux informations pratiques des candidatures <](#)

Retour sur l'édition 2017

Dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt ABC

113 dossiers reçus : plus de **1000** communes candidates

47 dossiers retenus : **18** communes, **16** intercommunalités, **9** PNR, **4** syndicats mixtes

685 communes concernées

Hors Appel à manifestation d'intérêt

18 communes soutenues dans le cadre d'un partenariat avec les Parcs nationaux

Un total de **703 communes** soutenues dans leur démarche d'ABC par l'Agence française pour la biodiversité.

Qu'est-ce qu'un ABC ?

Un ABC est une démarche qui permet à une commune, ou intercommunalité, de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel : en plus d'inventaires naturalistes, la démarche inclut également la sensibilisation et la mobilisation des élu-e-s et citoyen-ne-s et la définition de recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité. **L'objectif est d'identifier les enjeux de biodiversité du territoire et d'aider la commune ou l'intercommunalité à agir en les intégrant dans ses actions et stratégies.**

Initiée par le ministère de l'Environnement en 2010, dans le cadre de l'Année internationale pour la biodiversité, la démarche des Atlas de la biodiversité communale est désormais portée par l'AFB, en partenariat étroit avec les Directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL/DRIEE), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), France Nature Environnement (FNE), les Conservatoires botaniques nationaux (CBN), les Centres permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE), Humanité et Biodiversité, Vivarmor Nature, l'association des Maires de France, Régions de France et les services chargés de l'environnement au sein des conseils régionaux, les Ecomaires, le Fonds de Dotation pour la Biodiversité, la Ligue de Protection des Oiseaux, les Parcs Nationaux et les Parcs Naturels Régionaux.

A propos de l'Agence française pour la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Créée le 1er janvier 2017, elle regroupe désormais l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France. Elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

www.afbiodiversite.fr



[@AFBiodiversité](https://twitter.com/AFBiodiversité)

Contacts presse

Céline Piquier et Maguelonne Deschard

presse@afbiodiversite.fr | 01 45 14 88 63